



**Législature 2015-2020  
DELIBERATION N°05-2016  
DU 19 MAI 2016**

**APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2015 ET LES MOYENS DE  
LES COUVRIR**

Vu les articles 30, al 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis de la commission des finances du 28 avril 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 18 voix « pour »,

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 tels que figurant sur le tableau annexé à la présente pour un montant total de CHF 390'925.68.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Pour M. Raphael Prina, Président  
Jacques Nierlé,  
Secrétaire général